



Charte pour l'installation en agriculture

Jeunes Agriculteurs Dordogne/Crédit Mutuel Sud Ouest

Par la participation à la Charte à l'installation, les Jeunes Agriculteurs de Dordogne et la banque Crédit Mutuel du Sud Ouest manifestent leur volonté de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Partenaires au quotidien des agriculteurs, le Crédit Mutuel du Sud Ouest proposera des services adaptés et des financements souples et rapides à des conditions privilégiées dans le cadre de la **convention AGRIFEUNE**.

La mise en œuvre de cette charte à l'installation se traduit par les engagements suivants du Crédit Mutuel du Sud Ouest :

➤ **Un partenariat avec un expert professionnel pour réussir l'installation**

Les spécialistes du marché de l'agriculture du CMSO sont disponibles pour conseiller les futurs agriculteurs. La réussite de leur projet constitue leur ambition.

Pour chaque projet, ils présentent des conseils personnalisés pour bâtir le projet d'installation et s'engagent sur :

- Un accompagnement du futur agriculteur avec un suivi du dossier durant les étapes de l'installation
- Un suivi personnalisé après l'installation comprenant deux points d'étapes annuels minimum
- Des conseils en matière de prévoyance et de retraite

➤ **Une offre de financement performante, adaptée aux objectifs et aux besoins du futur agriculteur**

Pour accompagner le projet des futurs agriculteurs, le CMSO propose une gamme attractive de financement.

- L'optimisation du plan de financement

- La possibilité de moduler le montant des échéances pour prendre en compte les fluctuations des cours et des revenus en agriculture
- Des prêts à taux préférentiels grâce aux offres Bienvenue Agri et Agri+transmission

➤ **Des outils pour gérer l'activité en toute simplicité**

Les services du CMSO permettent un suivi et une gestion en temps réel des comptes bancaires :

- L'eurocompte professionnel comprenant un accès à la banque à distance, une carte bancaire professionnelle et l'ensemble des services liés à la gestion d'un compte

➤ **Une aide financière au moment de l'installation**

Preuve de son engagement, le CMSO offre un coup de pouce aux futurs agriculteurs dès l'installation et notamment :

- Une aide financière de 1000 €
- 3 mois de gratuité de l'eurocompte professionnel dans le cadre de l'offre bienvenue Agri
- Le versement de 100 € pour l'ouverture d'un contrat d'épargne avec un versement périodique mensuel de 45 € minimum
- Le remboursement (dans la limite de 100 €) de la première année de cotisation du contrat d'assurance décès Prévi-famille souscrit auprès de Suravenir (sous réserve d'une demande de couverture de 50 000€ minimum)

Le Crédit Mutuel du Sud Ouest et les JA de la Dordogne souhaitent développer leur collaboration afin d'améliorer les conditions d'installation des jeunes agriculteurs de Dordogne.

Votre interlocuteur Crédit Mutuel Sud Ouest :

Madame LELONG Sandrine

Email : sandrine.lelong@cmso.com

Tel : 05.53.45.47.95

Le 6 décembre 2018, à Coulounieix-Chamiers

Pour le Crédit Mutuel,

Pour JA Dordogne